



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TAXIS INDÉPENDANTS

Monsieur le Ministre
Monsieur Alain VIDALIES

Lyon, le 9 Septembre 2016

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à votre demande concernant la mise en place d'un fonds de garantie, j'ai l'honneur de vous informer de la position de notre organisation syndicale.

Tout d'abord permettez-moi de vous rappeler que notre profession a toujours vécu sans rien demander. La situation préoccupante que l'on connaît aujourd'hui est due aux hommes politiques qui, par l'intermédiaire de Jacques ATTALI, ont créé les perturbations dans notre profession.

Je voulais vous rappeler que dans un précédent gouvernement, notre profession a créé 2000 nouvelles autorisations sur Paris juste avant la venue des VTC, ce qui déjà avait fait baisser l'activité des taxis.

(Le protocole d'accord de 2008 qui a été un échec)

Dans un gouvernement suivant, nous avons accepté l'augmentation du nombre de taxi pour les autres départements. Là, nous nous sommes heurtés à de très nombreux Maires qui ne prenaient pas en compte les demandes. Dans ce même temps, le Ministère de l'Intérieur pour garder la sympathie des Maires, a refusé de faire pression sur ces derniers pour créer des emplois.

D'une façon plus générale, nous ne pouvons que constater que notre profession manque actuellement, en moyenne, de 50 conducteurs dans chaque département du à un examen qui est trop complexe pour notre profession qui est un lien d'accueil et d'intégration de toutes les nationalités.

Les VTC sont privilégiés par le gouvernement qui a mis en place un examen par mois, contre un seul par an pour les taxis.

A ce jour, chez les artisans les trois quart des ADS ont déjà changé de mains à plusieurs reprises. Monsieur le Ministre des Finances ne s'en plaint pas, puisqu'à chaque



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TAXIS INDÉPENDANTS

changement de titulaire, celui-ci encaisse une taxe appelée droit de mutation, ce qui a été une manne aussi pour son Ministère.

Faut-il rappeler que c'est sous le Ministère de Michel CREPEAU qu'a été préparé la loi de 1995 appelé injustement « LOI PASQUA ».

La modification des véhicules de « grande remise » transformés sous le vocable V.T.C. Si ce texte a créé quelques emplois, il a surtout créé des esclaves modernes, qui après quelques mois, quittent cette profession avec des dettes.

Cette nouvelle profession n'a eu pour seul résultat d'enrichir de très grosses multinationales qui ne paient pratiquement pas de taxe en France, alors que les taxis ont vu passer en quelques années la TVA de 5,5% à 10%.

Là aussi, nous pouvons considérer que ces hausses ne sont profitables qu'à l'Etat et à des VTC déclarés auto entrepreneurs qui ne sont pas soumis à la TVA et ne roulent qu'avec du matériel étranger. Ils ne cotisent que 26% de leur chiffre d'affaire impôt compris alors que les artisans taxis cotisent 46% au RSI plus l'impôt sur le revenu.

Les vraies entreprises de VTC anciennement « Grande Remise » ont toujours joué un rôle important pour une certaine catégorie de clientèle, elles ont leurs places dans notre société.

Le véritable malaise vient exclusivement des faux taxis créés à l'époque de SARKOZY qui, encore aujourd'hui, peuvent s'installer sans contrôle et surtout sans examen sérieux.

Il suffit de lire la presse qui relate chaque semaine les indécidables de certains VTC.

Le poison de notre société est généré par toutes ces multinationales qui polluent la vie des indépendants. Ceci ne touche pas que les taxis, il en va de même pour d'autres professions : éleveurs agriculteurs, domaine de l'hôtellerie,.....

Aussi, vous comprendrez aisément, Monsieur le Ministre, que si nous sommes favorables à un accompagnement de nos artisans en difficultés, nous sommes donc prêts à soutenir ce fonds de garantie, mais sous la seule condition que vous ne pouvez pas demander aux professionnels de payer une deuxième fois ces autorisations que vous êtes prêt à redistribuer gratuitement et à relouer moyennant finance.

Je souhaite tout particulièrement attirer votre attention et de bien vouloir prendre en considération que le problème a ses particularités spécifiques au niveau de Paris mais également de la Province.

MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES TAXIS
MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ENTREPRISES

139, rue Baraban - 69003 LYON - Tél. 04 72 33 67 67 - Fax 04 72 33 78 76
26-28 Avenue de la République 93170 BAGNOLET - Tél. 01 48 59 50 50 - Fax. 01 48 59 25 74



FÉDÉRATION NATIONALE
DES TAXIS INDÉPENDANTS

La concurrence « sauvage » liée aux VTC et aux différentes plateformes telles que UBER et Heetch a provoqué la baisse des licences de 50% sur Paris et de 30% en Province engendré par la perte de chiffre d'affaire et de clientèle.

Il est donc indispensable de réparer ce préjudice et que ce fonds, que ce soit au niveau national ou départemental, soit équitable et sans discrimination liée aux situations de chaque professionnel Taxi.

Comme dans toute justice, il appartient à celui qui a commis la faute de la réparer. Il appartient de fait à l'Etat et à tous les élus qui ont votés ces textes d'apporter réparation pour les préjudices subits par notre profession.

Les artisans taxis sont loin d'être des nantis, et leur chiffre d'affaire diminue régulièrement.

Depuis l'affaire ATTALI, regardez ce que celui-ci à fait dépenser à l'Etat par la mobilisation de tous les fonctionnaires qui ont passé des heures dans des réunions sur notre profession pour un résultat incertain.

Notre conclusion se résume très brièvement.

Oui, il faut mettre en place un moyen d'aide aux artisans en difficultés (fonds de garantie).

Non, il ne faut pas encore taxer nos entreprises. Ce fonds de garantie doit prendre en compte et être valorisé par rapport au prix d'achat réel.

En finalité, faites payer ceux qui jouent avec notre profession.

J'espère que cette lettre attirera toute votre attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Ahmed SENBEL
Président

PJ : statistique CGA.

MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES TAXIS
MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ENTREPRISES
139, rue Baraban - 69003 LYON - Tél. 04 72 33 67 67 - Fax 04 72 33 78 76
26-28 Avenue de la République 93170 BAGNOLET – Tél. 01 48 59 50 50 – Fax. 01 48 59 25 74

Taux d'accroissement du chiffre d'affaires

4^{ème} trimestre 2015 / 4^{ème} trimestre 2014

AGRICULTURE SYLVICULTURE OSTREICULTURE :

Parcs et jardins 0,9 % -0,9 %

AUTOMOBILE - MOTO :

Carrosserie automobile -1,5 %

Auto, vente et réparation -4,0 % -3,8 %

Moto vente et réparation -4,0 %

CAFÉ - HÔTELLERIE - RESTAURATION :

Hôtel-restaurant 0,0 %

Hôtellerie de plein air 0,1 % -0,2 %

Restauration -0,1 %

Café -0,8 %

BÂTIMENT :

Couverture -2,7 % -2,3 %

Maçonnerie -1,7 %

Electricité -2,1 %

Plomberie-chauffage-sanitaire -5,0 %

Plâtrerie-staff-décoration -4,7 %

Menuiserie -0,6 %

Carrelage-faïence -5,2 %

Peinture bâtiment -0,6 %

Terrassements-travaux publics -3,9 %

BEAUTÉ - ESTHÉTIQUE :

Parfumerie -3,9 % 1,4 %

Coiffure 1,4 %

Esthétique 1,9 %

COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE :

Charcuterie -0,1 %

Boulangerie-pâtisserie -0,8 % -0,5 %

Pâtisserie 1,4 %

Alimentation générale -1,9 %

Fruits et légumes 1,9 %

Boucherie-charcuterie -1,1 %

Poissonnerie-primeurs 1,1 %

Vins, spiritueux, boissons diverses 3,2 %

Crèmerie - fromagerie 2,4 %

4^{ème} trimestre 2015 / 4^{ème} trimestre 2014

CULTURE & LOISIRS :

Librairie-papeterie-presse -1,3 % -0,1 %

Articles de sport, pêche et chasse 3,3 %

Tabac-journaux-jeux 0,5 %

Studio photographique -5,8 %

Commerce-réparation cycles scooters -2,2 %

Jouets et jeux 2,3 %

ÉQUIPEMENT DE LA MAISON :

Electroménager-TV-HIFI -1,8 % 1,4 %

Magasins de bricolage 2,4 %

Fleuriste 2,0 %

Vaisselle-verrerie-faïence -0,6 %

Meuble 8,6 %

Ebénisterie 5,0 %

ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE :

Mercerie-lingerie-laine -2,5 % -4,8 %

Vêtements enfants -4,8 %

Prêt-à-porter -4,2 %

Chaussures -9,8 %

Horlogerie-bijouterie -1,6 %

Maroquinerie-articles de voyage -9,3 %

SANTÉ :

Pharmacie -2,1 % -2,1 %

Optique-lunetterie 0,0 %

SERVICES :

Laverie pressing -3,5 % 1,8 %

Entreprise de nettoyage 3,5 %

Agences immobilières 4,2 %

Pompes funèbres 6,1 %

TRANSPORTS :

Taxis-ambulances -2,8 % -1,9 %

Transport de marchandises -1,4 %

Les cavistes se rattrapent en fin d'année

Période traditionnellement faste en raison de la préparation des fêtes de fin d'année, le quatrième trimestre représente un enjeu économique majeur pour les cavistes. L'année 2015 n'a pas échappé à la règle : avec des ventes en hausse de 3,2 % sur les trois derniers mois

(après -4,4 % le trimestre précédent), les spécialistes des vins et spiritueux ont comblé une partie de leur retard. Ils réalisent, au passage, la plus forte progression d'activité du commerce de détail alimentaire et l'une des meilleures performances, toutes professions confondues.

La maroquinerie perd son éclat

-9,3 % au quatrième trimestre 2015 ! L'activité des boutiques indépendantes de maroquinerie, malgré la période favorable de fin d'année, ne redécote toujours pas (-10,8 % le trimestre précédent). Sévèrement concurrencées par les sites spécialisés dans la vente en ligne d'articles de voyage et de maroquinerie, elles sont

également désormais menacées par le développement d'enseignes low-cost. On dénombre, en France, 2 400 points de vente qui emploient environ 4 000 salariés selon la Fédération nationale des détaillants en maroquinerie et voyage (FNDMV).

Taux d'accroissement du chiffre d'affaires

1^{er} trimestre 2016 / 1^{er} trimestre 2015

AGRICULTURE SYLVICULTURE OSTRICULTURE :

Parcs et jardins 0,8 % 0,8 %

AUTOMOBILE - MOTO :

Carrosserie automobile - 1,3 % - 2,1 %
 Auto, vente et réparation - 2,8 %
 Moto vente et réparation 11,0 %

BAR - HÔTELLERIE - RESTAURATION :

Hôtel-Restaurant 1,1 % 1,5 %
 Hôtellerie de plein air - 2,5 %
 Restauration 2,4 %
 Café - 0,6 %

BÂTIMENT :

Couverture - 0,7 % - 0,1 %
 Maçonnerie 0,4 %
 Electricité - 1,1 %
 Plomberie-Chauffage-Sanitaire 1,8 %
 Plâtrerie-Staff-Décoration - 2,1 %
 Menuiserie - 0,7 %
 Carrelage-faïence - 2,3 %
 Peinture bâtiment 3,1 %
 Terrassements-Travaux publics - 3,1 %

BEAUTÉ - ESTHÉTIQUE :

Parfumerie - 2,7 % 0,9 %
 Coiffure 1,0 %
 Esthétique 0,8 %

COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE :

Charcuterie 1,8 % 1,3 %
 Boulangerie-Pâtisserie 1,9 %
 Pâtisserie 7,7 %
 Alimentation générale - 1,4 %
 Fruits et Légumes 1,2 %
 Boucherie-Charcuterie 1,3 %
 Poissonnerie-Primeurs 2,0 %
 Vins, spiritueux, boissons diverses - 0,7 %
 Crèmerie 4,4 %

1^{er} trimestre 2016 / 1^{er} trimestre 2015

CULTURE & LOISIRS :

Librairie-papeterie-presse - 5,1 % - 1,1 %
 Articles sport, pêche et chasse 2,8 %
 Tabac-journaux-jeux - 0,9 %
 Studio photographique - 4,4 %
 Commerce-réparation cycles 0,1 %
 Jouets et Jeux - 7,2 %

ÉQUIPEMENT DE LA MAISON :

Electroménager - TV - HIFI 5,3 % 2,3 %
 Magasins de bricolage 2,3 %
 Fleuriste 1,6 %
 Vaisselle, verrerie, faïence, luminaire 4,1 %
 Meuble - 2,4 %
 Ebénisterie 5,1 %

ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE :

Mercerie-Lingerie-Laine - 3,0 % - 4,7 %
 Vêtements enfants - 8,7 %
 Prêt-à-porter - 5,4 %
 Chaussures - 5,1 %
 Maroquinerie et articles de voyage - 5,9 %
 Horlogerie-Bijouterie - 0,1 %

SANTÉ :

Pharmacie - 0,8 % - 0,8 %
 Optique-lunetterie - 3,9 %

SERVICES :

Laverie pressing - 0,8 % - 0,7 %
 Entreprise de nettoyage 1,2 %
 Agence immobilière - 5,6 %

TRANSPORTS :

Taxis-Ambulances - 3,5 %
 Transport de marchandises 0,1 % - 2,6 %

Le retour en force de l'alimentaire !

Pâtisserie (+ 7,7 %), crèmerie (+ 4,4 %), poissonnerie (+ 2,0 %), boulangerie-pâtisserie (+ 1,9 %), charcuterie (+ 1,8 %) ... Après quelques trimestres de flottement, le commerce de détail alimentaire revient en force sur le devant de la scène. Hormis les magasins d'alimentation générale (- 1,4 %) et les cavistes

(- 0,7 %), toutes les professions du secteur sont orientées à la hausse et réalisent en moyenne une progression de 1,3 % de leur chiffre d'affaires. Vogue des produits du terroir, goût de l'authentique, exigences qualitatives accrues : les attentes des consommateurs favorisent l'essor des métiers de bouche.

Scénario noir pour les libraires

C'est la mauvaise surprise du trimestre. Les librairies indépendantes enregistrent une chute de 5,1 % de leur chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2016. Pourtant, en 2015, les professionnels du livre avaient renoué avec la croissance (+ 1,5 %) après cinq années de baisse limitée mais continue. "Le développement des librairies indépendantes illustre le succès auprès du public d'une proposition

commerciale et culturelle qui conjugue, au coeur des quartiers et des centres villes, la proximité, la diversité de l'offre, la relation humaine, le service et l'animation", commente le Syndicat de la Librairie Française. Rappelons que l'on dénombre en France environ 3 000 librairies indépendantes, soit le réseau le plus dense au monde.